

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 10	
Pouvoirs : 02	
Pour 10	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 02/04/2025	
Date d'affichage : 14/04/2025	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le sept avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2025/04/026 : Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2024 et affectation des résultats**

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2024 du budget eau et assainissement puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2024 et qui s'établissent comme suit :

**Monsieur le Maire et Madame Céline COMBAZ (pouvoir) ne prennent pas part au vote.**

	CA 2024	CA 2024 après Reports 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	441 228.27 €	441 228.27 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	535 243.67 €	535 243.67 + 17 208.62 de report 2023 =552 452.29 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : <i>Excédent</i>	94 015.40 €	111 224.02 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	226 892.48 €	226 892.48 + reports 2023 de 132 237.48 € en dépense, + RAR 2024 de 25 073.14 € =384 203.10 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	555 427.87 €	555 427.87
RESULTAT INVESTISSEMENT : <b>Excédent</b>	328 535.39 €	<b>171 224.77 €</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>422 550.79 €</b>	<b>282 448.79 €</b>

En intégrant les reports 2023 en recettes de fonctionnement (+17 208.62 €) et en dépenses d'investissement (-132 237.48 €) :  
- le résultat de fonctionnement 2024 présente un excédent s'élevant à **111 224.02 €** (qui sera reporté au BP 2025, en RF, c/002,  
- le résultat d'investissement 2024, présente un résultat (excédent) de **196 297.91 €** qui sera reporté au BP 2025, en RI, c/001,  
(A NOTER : les 25 073.14 € de RAR 2024 seront reportés en dépenses d'investissement sur 2025, d'où un excédent final s'élevant à  
**171 224.77 €**).

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget eau et assainissement.
- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'exposée ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VLLIBORD

